

**Addenda ADD-M01**

Date: Le vendredi 17 avril 2026  
Projet: Ventilation au sous-sol UQO  
(Réf: LC24-118)

Entrepreneur: -  
Maître de l'ouvrage: -

---

*Note: Cette addenda est émise pour clarifier et/ou modifier les documents contractuels. Si l'entrepreneur considère que celle-ci peut entraîner une modification au montant du contrat, ce dernier doit aviser le professionnel dans les 72 heures, sinon, elle est exécutoire. Dans ce dernier cas, l'entrepreneur doit présenter un prix ventilé par élément en inscrivant tous les matériaux, main-d'œuvre, coût unitaire, taxes et profit de l'entrepreneur. Les travaux qui entraînent une modification de coût **ne doivent pas être exécutés** avant l'approbation de l'ordre de changement par le propriétaire.*

**Description :**

Ces modifications donnent suite aux questions de l'appel d'offres.

Nombre de pages: 2 (incluant texte)

**ME-450**

1. Les ventilateurs VE-02 et VE-03 ont été modifiés afin d'avoir une alimentation de 120v-1ph



---

**R. Boucher, T.P.**